



SOYONS INTRÉPIDES,
COURONS POUR L'ÉGALITÉ !

SAMEDI 7 MARS 2020
Parc de la Villette

COURSE
GRATUITE

DÉPART
À 10 H

DEUX PARCOURS :
4KM ET 8 KM



Informations & inscriptions :
www.ltdf.fr // www.mairie19.paris.fr
Contact : 01 40 35 36 67 / ltdf@orange.fr
Course accessible aux personnes à mobilité réduite

Course organisée par
Libres Terres des Femmes,
association qui accueille et
accompagne les femmes victimes
de violences conjugales,
avec la Mairie du 19^e.



**Soutenez l'association
et faites un don !**

BULLETIN D'INSCRIPTION

☐ 4 km

☐ 8 km

Nom : Prénom :

Date de naissance : / /

Sexe :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Mail :

N° de licence : Club FFA :

☐ Je souhaite soutenir Libres Terres des Femmes en faisant un don
(joindre un chèque à l'ordre de Libres Terres des Femmes)

POUR LES COUREURS ET LES COUREUSES

Certificat médical obligatoire (original ou photocopie) pour les personnes non licenciées de la FF d'athlétisme et la FF de triathlon, de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date du 07/03/2020. Photocopie de licence 2020 pour les licencié.e.s de la FF d'athlétisme et de FF de triathlon.

OÙ S'INSCRIRE ?

• Par courrier en renvoyant ce bulletin d'inscription avec le certificat médical à
Libres Terres des Femmes
111 boulevard Macdonald - 75019 Paris

• Sur internet : www.ltdf.fr
mairie19.paris.fr
(certificat médical à apporter le jour de la course)

• Sur place avant le départ de la course

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEUR.ES

Je soussigné.e.....
En qualité de mère / père / tuteur.trice
(rayez les mentions inutiles) autorise
l'enfant.....
à participer à la course du 07/03/2020.

J'autorise le transfert à l'hôpital par un
service d'urgence (pompiers, SAMU)
pour que puisse être pratiquée, en cas
d'urgence, toute hospitalisation, interven-
tion chirurgicale y compris anesthésie sur
l'enfant.....

Signature (précédée de « lu et approuvé »)



LE LONG CHEMIN VERS L'ÉGALITÉ

1944 : Ordonnance accordant le droit de vote et d'éligibilité aux femmes.

1965 : Loi qui autorise les femmes à exercer une profession sans autorisation maritale et à gérer leurs biens propres.

1972 : Le principe de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes est inscrit dans la loi.

1975 : La loi Veil autorise l'IVG (interruption volontaire de grossesses).

1983 : Loi Roudy sur l'égalité professionnelle.

2000 : Loi sur l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux.

2006 : Loi sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Loi sur la prévention et la répression des violences au sein du couple.

2007 : Loi sur l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives et sociales.

2014 : Loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

LIBRES TERRES DES FEMMES

est une association qui accueille et accompagne les femmes victimes de violences conjugales. Vous pouvez la soutenir par des dons. Merci.

www.ltdf.fr
111 boulevard Macdonald
75019 Paris

Cette inscription implique la connaissance et le respect du règlement général de la manifestation consultable sur www.ltdf.fr et mairie19.paris.fr. Il est expressément rappelé que les coureuses et coureurs participant à cette manifestation sous leur propre responsabilité ou celle de leurs parents/tuteur.trices. Chaque participant.e accepte sous aucune réserve que ses noms, prénoms, photos et vidéos prises au cours de la manifestation figurent dans les médias, sur internet et sur tout support que l'organisateur et ses partenaires pourraient être amenés à créer et à diffuser pendant et après la manifestation.

Départ
& arrivée

**OÙ
RÉCUPÉRER
MON DOSSARD ?**

- **Sur place :**
avant le départ
de la course

HORAIRES

8 h 45 : ouverture des inscriptions sur place et retrait des dossards

9 h 30 : échauffement collectif

10 h 15 : départ de la course de 4 km

10 h 30 : départ de la course de 8 km

À l'arrivée un ravitaillement vous attendra.

À la fin de la course, la chorale

L'Ut en Chœur chantera l'égalité !

PARC DE LA VILLETTE

211 avenue Jean-Jaurès, 75019 Paris

Métro : Porte de Pantin (ligne 5)

Tramway : T3b Porte de Pantin



Consigne : dépôt des effets personnels sous surveillance de 9 h à 12h 30